

# SAÉ 4.1 — La loi, ce n'est pas une mince affaire

**NIVEAUX :**  
Secondaire 1-2  
**DURÉE :**  
Trois périodes  
**LIEU :**  
En classe

**OBJECTIF :**  
*Comprendre le processus d'adoption d'une loi en expérimentant concrètement chacune des étapes*

## CONTENU DE FORMATION

Domaine général de formation	Vivre-ensemble et citoyenneté <i>Axes de développement :</i> Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques; Engagement, coopération et solidarité
Compétences transversales	Exploiter l'information, résoudre des problèmes, exercer son jugement critique, mettre en œuvre sa pensée créatrice, coopérer, communiquer de façon appropriée
Domaine d'apprentissage	Langues
<b>Discipline</b>	<b>Français, langue d'enseignement</b>
Compétences disciplinaires	Lire et apprécier des textes variés; communiquer oralement selon des modalités variées
Disciplines complémentaires	Histoire et éducation à la citoyenneté, Environnement économique contemporain, Science et environnement, Science et technologie, Science et technologies de l'environnement

**Matériel :** Projet de loi (p. 273), Guide de lecture (p. 274), Fiche d'élaboration d'un projet de loi (p. 273), document descriptif du projet de loi (p. 275-278), carte de la zone visée par le projet de loi (p. 279), matériel scolaire.

**Préparation :** Faire une copie du projet de loi, du guide de lecture, de la carte et du document descriptif du projet de loi pour chaque élève.

# CONTEXTE

La politique environnementale devient de plus en plus un sujet d'actualité. Chacun d'entre nous a une opinion sur ce qu'il croit être bon, mauvais ou sans effet sur l'environnement. Beaucoup critiquent les décisions prises par nos gouvernements. Certains croient que ces décisions ne prennent pas suffisamment en considération les besoins de l'environnement, et ce, parce que les décideurs ne sont pas assez informés sur le sujet. D'autres croient que les mesures environnementales imposées freinent notre économie. Mais de façon générale, peu se disent complètement satisfaits de lois et mesures en vigueur.

Au cours de cette SAÉ, les étudiants devront, tel le gouvernement, adopter une loi environnementale traitant des milieux humides; sujet qu'ils ne maîtrisent pas complètement. Les milieux humides sont des écosystèmes très importants pour la qualité de notre environnement. Ce sont des sites saturés d'eau ou inondés durant une période suffisamment longue pour influencer les composantes du sol et de la végétation. Se rapprochant davantage du milieu aquatique lors des inondations, le milieu humide devient presque un milieu terrestre durant les sécheresses (définition du RAPPEL).

Ils regroupent l'étang, le marais, le marécage et la tourbière. Ils contiennent une grande biodiversité, dont plusieurs espèces qui ne peuvent vivre dans d'autres milieux et qui sont par conséquent menacées par la destruction de ces milieux. Les zones humides rendent aussi un grand nombre de services dont le champ d'action ne se limite pas à ses frontières. Parmi les services rendus, il y a la purification de l'eau, la réduction de l'érosion des sols, la réduction des inondations et la recharge des nappes phréatiques. Les milieux humides peuvent aussi être utilisés pour le traitement des eaux usées ou tout simplement être des lieux privilégiés pour la détente, le plein air et l'enseignement. Bref, ces territoires sont très importants pour notre environnement tout en étant très convoités par l'homme pour la villégiature. Ces deux fonctions créent souvent des conflits par manque d'information ou de gestion. Par exemple, l'utilisation des milieux humides par l'homme dégrade souvent la qualité de ce milieu. Néanmoins, il est possible de regrouper ces deux utilisations pour atteindre un développement durable. Ceci est possible grâce à la conscientisation et un appui solide de la part de nos dirigeants.

# PROGRAMME

## Ouverture

25 min.

Discutez du processus d'adoption d'une loi.

*Un projet de loi est d'abord déposé. Il fera l'objet d'une première lecture à la Chambre des communes (ou au Sénat). À la suite d'une deuxième lecture, les députés discuteront du projet de loi et voteront pour la poursuite de l'étude du dit projet. Si le vote est favorable, le projet de loi sera étudié en comité où des audiences publiques et des rencontres avec des experts ou des témoins seront organisées. Le comité peut alors proposer des changements (amendements) au projet de loi. Une fois l'étude du projet terminée, le comité rédige un rapport qu'il présentera devant la Chambre des communes. Le nouveau projet de loi sera alors débattu par les députés et de nouveaux amendements peuvent être faits. Une fois les débats terminés, une troisième lecture du projet de loi sera faite, suivie d'un vote. Si ce second vote est aussi favorable, le projet de loi sera envoyé au Sénat qui devra réaliser les mêmes étapes que la Chambre des communes. Lorsque la Chambre des communes et le Sénat seront d'accord avec la même version de projet de loi, le gouverneur général sanctionnera le projet de loi qui deviendra alors une loi véritable.*

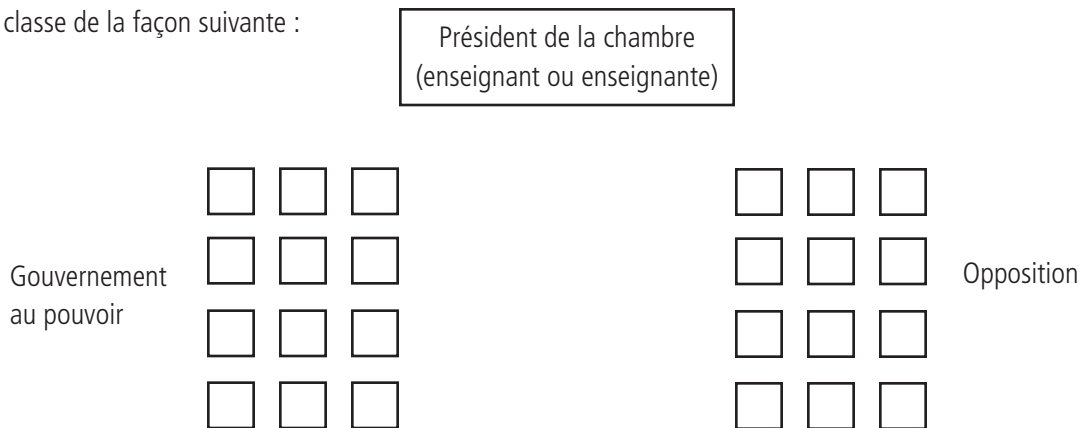
Dites aux étudiants qu'ils devront adopter une loi en lien avec les milieux humides du Québec. Pour ce faire, vous allez d'abord définir, en groupe, ce qu'est un milieu humide et vous allez leur demander quels sont les bienfaits des milieux humides sur notre environnement, bienfaits que vous noterez au tableau. Si les élèves manquent d'inspiration, vous pourriez les guider en vous servant du contexte ci-dessus ou des sections 3.6 et 5.1 du *Guide de référence*.

## Déroulement

200 min.

1. Expliquez-leur qu'un projet de loi leur sera soumis et qu'ils devront réaliser toutes les étapes du processus d'adoption du projet de loi, comme expliquer au préalable.

2. Disposez la classe de la façon suivante :



3. Une personne du gouvernement au pouvoir fait la lecture du projet de loi (se sont habituellement les députés du gouvernement au pouvoir qui font des projets de loi même si certains sont aussi suggérés par les membres de l'opposition).

4. Distribuez aux élèves le document descriptif du projet de loi et laissez leur 5 minutes pour en prendre connaissance.

5. Expliquez que vous devriez normalement faire une deuxième lecture et une discussion lors d'un rassemblement subséquent, mais que pour les besoins du cours, vous allez passer directement à la période de discussion.

6. Expliquez-leur la procédure de la discussion avant de l'entamer.

*Lorsque le président de la chambre annonce le début de la discussion, toutes personnes désirant un droit de parole se lèvent. Le président de la chambre accorde le droit de parole à un député qui reste alors debout. Tous les autres doivent se rasseoir. Le député ayant le droit de parole doit s'identifier (Député du comté de Sherbrooke, Marc Beloin). Il peut ensuite exposer son opinion, ses interrogations ou ses suggestions de modifications au projet de loi. Lorsque le député a terminé, le président offre à nouveau le droit de parole à un autre député.*

**Note :** mandatez deux personnes dans chaque gouvernement pour noter les points importants relevés lors de la discussion (secrétaires).

7. Lorsque la discussion est terminée, procédez au vote. Chaque personne se lève tour à tour, s'identifie et mentionne son vote. Un vote POUR serait synonyme de la poursuite de l'étude du projet de loi. Un vote CONTRE serait synonyme du rejet du projet de loi, mais pour les besoins du cours, expliquez aux élèves que dans les deux cas, vous allez poursuivre l'étude du projet. Dans le cas d'un vote CONTRE, les élèves devront user d'astuces pour grandement améliorer le projet de loi pour le vote final.

8. Divisez la classe en quatre équipes. Il doit y avoir un secrétaire par équipe.

9. Distribuez les *Guides de lecture* pour que les élèves se distribuent les tâches de lecture.

10. Les élèves prennent connaissance des textes à la maison et remplissent la fiche de lecture.

11. À la période suivante, les élèves vous remettent une copie de leur fiche de lecture et se rassemblent tous dans leur équipe respective.

12. Chaque groupe réalise maintenant l'étude en comité. Une personne relie le projet de loi. Le ou la secrétaire lit les principaux points qu'il a notés lors de la discussion précédente. Les élèves de l'équipe sont maintenant invités à discuter du projet de loi en fonction de leur opinion, de leur lecture et en s'inspirant de la *Fiche d'élaboration d'un projet de loi*. Des propositions de changements (amendements) peuvent être apportées.

13. Lorsque chaque comité (équipe) s'entend sur un projet de loi (modifié ou non), il rédige son rapport.

14. À la troisième période, refaites une nouvelle assemblée de la Chambre des communes. Une personne par comité est mandatée pour

exposer le rapport de son comité.

**Note :** Pour faciliter la prochaine discussion, il serait préférable que les élèves aient à leur disposition une copie des suggestions de modifications apportées au projet de loi par chaque comité. Vous pourriez faire des copies des rapports ou inscrire au tableau les modifications suggérées.

**15.** Procédez à une discussion comme lors de la première période. Vous pourriez discuter du projet de loi point par point pour faciliter le processus. Lorsque la majorité est d'accord sur un point, vous passez au point suivant.

**16.** Une fois la discussion terminée, vous relisez le projet de loi avec ses modifications et vous passez au vote.

## **Clôture**

5 min.

Faites un retour sur les étapes qui devraient suivre afin que le projet de loi devienne une loi.

Note : La Loi visant à délimiter le domaine hydrique de l'État et à protéger des milieux humides le long d'une partie de la rivière Richelieu (projet de loi 28) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 18 juin 2009.

## **Évaluation**

Évaluer la Fiche de lecture et la participation aux discussions

*Critères d'évaluation pour la fiche de lecture :* compréhension juste de textes, interprétation fondée de textes, jugement critique et fondé sur les textes.

*Critères d'évaluation pour la discussion :* adaptation à la situation de communication, cohérence des propos, utilisation d'éléments verbaux, non verbaux et paraverbaux appropriés, recours à une démarche et à des stratégies appropriées.

# **ENRICHISSEMENT**

Une fois l'activité terminée pour chacun de vos groupes, affichez en classe les projets de loi finaux pour chacun de ces groupes. Invitez les élèves à les consulter; ils réaliseront la complexité qu'est la tâche de faire adopter exactement le même projet de loi à la Chambre de communes et au Sénat, et ce, avant que la loi ne devienne officielle.

## **POUR EN SAVOIR PLUS**

Fonctionnement du parlement

[http://www.parl.gc.ca/common/AboutParl\\_Education.asp?Language=F](http://www.parl.gc.ca/common/AboutParl_Education.asp?Language=F)

Description complète du Projet de loi 28

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2009C31F.PDF>

Document explicatif du projet de loi

<http://www.cehq.gouv.qc.ca/documents/RiviereRichelieu.pdf>

Organismes œuvrant dans le domaine des milieux humides

[www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca)

[www.ducks.ca/fr](http://www.ducks.ca/fr)

[www.cogesaf.qc.ca/](http://www.cogesaf.qc.ca/)

[www.covabar.qc.ca/](http://www.covabar.qc.ca/)